



La responsabilité civile des administrateurs et des délégués à la gestion journalière

ARTICLE 14BIS de la loi sur les asbl : « *Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association* ».

Contrairement à une idée faussement répandue, cet article ne prévoit pas une exemption de responsabilité dans le chef des administrateurs, ceux-ci pouvant s'exposer, en cas de faute, à des poursuites sur leur patrimoine personnel.

NB : Tout ce qui est dit pour les administrateurs est valable pour les personnes déléguées à la gestion journalière.

La responsabilité contractuelle des administrateurs par rapport à l'asbl

L'administrateur est lié par un contrat de mandat à l'asbl : il représente l'asbl et agit en son nom. S'il exécute mal ce contrat, il commet une faute de gestion, et sa responsabilité peut être engagée à l'égard de l'asbl.

Exemples de faute de gestion :

- absence régulière aux réunions du conseil d'administration ;
- surveillance insuffisante d'un délégué à la gestion journalière ;
- négligences (licenciement sans motif, ne pas faire les démarches pour l'obtention d'un subside auquel l'asbl a droit...).

Seule l'asbl peut engager une action en responsabilité contractuelle contre un administrateur.

La responsabilité des administrateurs par rapport aux tiers (clients, personnel, fournisseurs, pouvoirs publics...)

À l'égard des tiers, les administrateurs sont considérés comme des organes de l'asbl par lesquels elle agit. Une faute commise par un administrateur qui cause un préjudice à un tiers est donc assimilée à une faute commise par l'asbl. Cependant, rien n'empêche le tiers d'assigner personnellement en justice le ou les administrateur(s) fautif(s).

On parle alors de responsabilité aquilienne (ou extracontractuelle) de l'administrateur.

Par faute, on entend l'écart de la norme générale de prudence c-à-d lorsque les administrateurs ont commis un acte que n'aurait pas commis une personne normalement prudente et diligente, placée dans les mêmes circonstances. On fait référence ici à la notion de « Bon père de famille ».

Exemples :

- contracter des obligations pour l'asbl, alors qu'elle ne pouvait les respecter ;

- la poursuite d'une activité déficitaire ;
- le défaut de retenues sur les rémunérations au titre de cotisations sociales ou de précompte professionnel.

NB : l'administrateur peut accomplir des actes préjudiciables pour des tiers, tout en gérant la société avec le plus grand soin.

Protection

1. L'administrateur qui souhaiterait se prémunir contre une action en responsabilité pour faute de gestion doit exiger que soit **actée son opposition** à la décision domageable dans le procès-verbal du conseil d'administration.
2. **La décharge de responsabilité** : Elle intervient à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire au même moment que la présentation des comptes et budget. Il doit donc y avoir vote de l'assemblée générale portant sur la décharge des administrateurs pour la gestion de l'asbl.

Une fois cette décharge donnée, l'asbl sera alors définitivement responsable de tous les actes posés par les administrateurs et visés par la décharge.

Cette décharge n'a aucune incidence sur les actions en responsabilité intentées par des tiers.

3. **L'assurance Responsabilité Civile des administrateurs**
 - contractée par l'association au profit de tous ses administrateurs ;
 - couvre les administrateurs actuels, passés et futurs (ainsi que les héritiers et conjoints).
 - La prime est déterminée en fonction des moyens de fonctionnement de l'asbl et s'élève au minimum à 200 € ;
 - Il n'y a pas de franchise.

L'intervention de la compagnie d'assurances sauvegarde le patrimoine privé des administrateurs.

Conclusion

Le but n'est pas d'effrayer les administrateurs mais bien d'être conscient des risques. Il est donc recommandé de gérer scrupuleusement son association, de souscrire le cas échéant une police d'assurance, tout en gardant à l'esprit que, même s'il s'agit d'une activité bénévole, cela n'exonère pas de toute responsabilité ; en effet, la tendance des tribunaux est de considérer les administrateurs bénévoles comme devant également faire preuve du professionnalisme nécessaire.

Service juridique

Ce service offre des réponses personnalisées et gratuites à toutes vos questions relatives de près ou de loin à la gestion quotidienne de votre asbl. Si le travail demandé ne dépasse pas deux heures d'investissement, elle vous sera fournie dans des délais courts et restera totalement gratuite. Si vous avez souvent recours à ce service (plusieurs demandes/an), ou que la question posée nécessite plus d'une demi-journée de recherche, cette aide deviendra un échange de service. Pour bénéficier de cette aide juridique, contactez Damien, du lundi au jeudi, au 02 286 95 75 ou via damien.revers@reseau-idee.be.

INFOR'IDée

Le bulletin de liaison des membres effectifs du Réseau IDée - n° 2/2004

POINT DE VUE

SOMMAIRE

Enrichissons-nous !

Pour ou contre une éducation vers un développement durable ? « Plutôt pour » répondra Anne VERSAILLES. Et d'argumenter. En contrepoint au point de vue de Lucie SAUVÉ - qui elle est « plutôt contre » - publié dans le précédent Infor'IDée.

LA DÉCENNIE 2005-2014 a été décrétée « Décennie de l'Éducation pour le Développement Durable » par l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est l'Unesco qui en sera l'opérateur au niveau international et qui travaille actuellement, en collaboration ouverte et participative avec tous ceux qui le souhaitent. L'Éducation y sera déclinée selon quatre grands axes complémentaires : l'éducation de base, les programmes d'enseignement, la sensibilisation et l'information du public, la formation continuée.

Cette nouvelle proposition éducative est apparue depuis la dissémination du concept de Développement Durable par le célèbre Rapport Brundtland de 1987 et la 2^e Conférence des Nations Unies de Rio en 1992. Est-elle un risque pour l'Éducation relative à l'Environnement ? Comment se placent, par rapport à cette nouvelle proposition éducative, d'autres plus anciennes, comme l'ErE ? Certains ne voient là que concurrence, qu'effet de mode, qu'une redondance qui du coup réduit la portée de l'ErE. A contrario, je vois pour ma part cette nouvelle proposition comme un facteur d'enrichissement des autres approches éducatives par l'ouverture d'une perspective nouvelle.

Je propose ici quelques pistes, bien trop succinctes, pour une réflexion dans ce sens :

- « Loin d'être en compétition avec l'ErE, elle - l'éducation pour le développement durable - contribue à en enrichir les perspectives, en la focalisant davantage sur les inter-relations entre les aspects écologiques, sociaux et économiques, sur l'ouverture aux problématiques des pays du Sud, sur la prise en compte d'un patrimoine à transmettre aux générations futures, sur une réflexion globale relative au modèle de société à privilégier. »¹
- Au cours de son histoire, l'ErE a évolué. D'un enseignement et d'un apprentissage centrés tout d'abord sur la nature, puis de plus en plus sur les changements de comportements individuels, elle s'ouvre aujourd'hui à un champ, complexe, d'apprentissage de l'action autonome et

responsable dans un monde lui aussi complexe et dont la responsabilité individuelle n'est qu'un aspect.²

- « L'Éducation vers le Développement Durable n'agit pas au bénéfice d'une nouvelle idéologie. Elle questionne, en outre, le mot « développement » qui porte en lui le germe de la non-durabilité quand il se résume à sa dimension économique. L'éducation vers le développement durable est une école qui forge l'esprit critique. [...] L'éducation à l'environnement est clairement constitutive d'une démarche de développement durable. »³

Pour moi, avec l'émergence de l'Éducation vers un Développement Durable (formulation que je préfère), l'ErE remporte en quelque sorte une petite victoire : celle d'avoir pu imposer un mode systémique de pensée qui, par définition, doit intégrer les éléments d'un regard critique. Avec d'autres approches éducatives, qui apportent chacune leurs spécificités, elle converge vers cette nouvelle proposition éducative ayant l'avantage d'interpeller une plus grande diversité d'acteurs.

Compilation proposée par Anne VERSAILLES -
Coordinatrice de Educa21 GREFE - ULg

¹ Louis GOFFIN, L'Éducation relative à l'Environnement, synthèse de la problématique, Les cahiers de l'IRGT n° 8, décembre 2003.

² D'après Avenir Éducation Environnement Suisse, la contribution de l'éducation à l'environnement au développement durable, Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, Berne 2002.

³ Texte rédigé par le Collectif International Planet'ERE - Rambouillet le 19 mai 2002.

Épinglé pour Vous 2

- De mon assiette à ma planète
- GT Memorandum
- Une ONG Internationale en ErE
- Planet'ErE 3!

Côté membres 3

- Les services du réseau IDée

Le Coin du Juriste 4

- La responsabilité civile des administrateurs (et les délégués à la gestion journalière)

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée - n° 2/2004

Éditrice Responsable
Joëlle VAN DEN BERG

Édition et diffusion
Réseau IDée
266, rue Royale - 1210 Bruxelles
T 02 286 95 70 / F 02 286 95 79

Ont collaboré à ce numéro :

Marie BOGAERTS • Christophe DUBOIS
César CARROCERA • Marie FRIPIAT
Sandrine HALLET • Damien REVERS
Joëlle VAN DEN BERG • Anne VERSAILLES

Mise en page
Sismo'graphe - Jean-Marie LISON

Illustration
César CARROCERA - Jean-Marie LISON

Impression
Van Ruys



De mon assiette à ma planète

Dans le cadre d'un projet européen Interreg, la Maison de la Nature et de l'Environnement de Lille et le Réseau IDée ont collaboré à l'élaboration de deux caddies pédagogiques intitulés : « De mon assiette à ma planète ». L'un est consacré à la tranche d'âge « 5-12 ans » et l'autre, à celle des « 12-18 ans ». Il s'agit d'une compilation d'outils pédagogiques et d'information français et belges réunis dans deux caddies de courses (facile à emporter, donc!). Ceux-ci forment un repas « varié et équilibré » censé nourrir toute personne amenée à travailler avec des jeunes autour du thème de l'alimentation à l'Environnement. Ce « repas » ne se prétend pas « complet », il invite aussi à aller plus loin.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Sandrine HALLET au Réseau IDée : 02 286 95 73 - sandrine.hallet@reseau-idee.be).

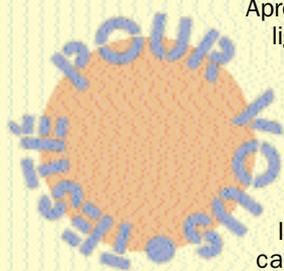
Une ONG est née

Le terreau a été préparé lors du forum Planèt'ErE 1 en 1997 à Montréal. L'idée y a germé lors de Planèt'ErE 2 en 2001 à l'Unesco à Paris. Et voici qu'à Paris, le 16 avril de cette année 2004, 74 membres fondateurs en provenance de 16 pays ayant le français en partage ont fondé l'Organisation Internationale Non Gouvernementale Planèt'ErE. Le secrétariat provisoire est situé à Montréal en attendant la constitution définitive en juillet 2005 dans le cadre du forum Planèt'ERE 3. Un conseil d'administration de 27 membres a été élu. Au sein de ce conseil, un bureau de 9 personnes a été nommé afin d'assurer la mise en place et en fonctionnement de l'ONG. Anne VERSAILLES, en tant que membre du Réseau IDée, y siège pour la Belgique et a en charge l'animation d'un débat autour de la position de l'ONG sur la question des relations entre l'éducation à l'environnement et le développement durable.

Pour en savoir plus sur l'ONG et sur les membres du bureau : www.planetere.org.

Planèt'ErE 3 au Burkina Faso, du 4 au 12 juillet 2005

Le Burkina Faso a été désigné comme pays d'accueil de Planèt'ERE 3 par l'assemblée générale de l'ONG Planèt'ErE. C'est la Fondation Nature et Vie, présidée par Madame Kadidiatou YONLI, qui en coordonne la préparation en souhaitant fortement associer tous les pays d'Afrique à la définition du thème de ce 3^e forum.



Après les crayons sur-ligneurs, au tour de Natagora de proposer un bon filon pour la sauvegarde et la protection de l'environnement.

Il vous reste des cartouches (pour imprimantes, fax...) et vous ne voulez pas qu'elles soient détruites bêtement ni mises en décharge ? Savez-vous que ces déchets peuvent financer l'achat de réserves naturelles ? En effet, en les remettant à une firme spécialisée dans le recyclage de ces matériaux, Natagora reçoit de l'argent, intégralement reversé au profit de l'achat de terrains ! De plus, si vous avez un mètre cube de cartouches, et si vous contactez le secrétariat, Natagora se coupera en quatre pour qu'un responsable local vienne les chercher chez vous ! Alors, n'hésitez pas à communiquer cette information autour de vous !
Infos : Natagora, rue du Wisconsin 3, 5000 Namur T - 081 22 36 32 - <http://www.mob.be/souteneznous/index.shtml>.

Groupe de travail « Memorandum Éducation relative à l'Environnement »

ou pourquoi et comment continuer la réflexion entamée par le Memorandum des acteurs de l'ErE

Beaucoup d'entre-vous ont eu l'occasion d'assister à la présentation du Memorandum des acteurs de l'ErE à l'occasion des Assises du 30 mars. Votre présence en nombre a témoigné de l'importance que vous accordez à ce type de projet.

C'est pourquoi, aujourd'hui, un groupe de travail se met en place. Ce GT désire poursuivre la réflexion amorcée par ce Memorandum en assurant, notamment, le suivi et l'évaluation de l'impact du Memorandum (intégration dans les programmes politiques, dans les déclarations gouvernementales...), en entamant une recherche de synergies « multisectionnelles » avec d'autres acteurs éducatifs (Environnement, Santé, Développement...); tout en menant un travail d'évaluation de la vision stratégique des acteurs de l'ErE.

Aujourd'hui, et jusqu'à la prochaine « étape » - c-à-d les 10^{es} Rencontres de l'ErE - le Réseau IDée désire faire perdurer cette dynamique d'échanges et de réflexions, et permettre ainsi au travail déjà accompli de s'enraciner dans une réflexion à plus long terme, toujours avec la participation du plus grand nombre, pour une plus grande représentativité.

Il est possible de rejoindre ce groupe de travail sans avoir participé au projet Memorandum de l'ErE. Pour en savoir plus ou recevoir les pv des premières réunions, merci de contacter Marie BOGAERTS au 02 286 95 75 - marie.bogaerts@reseau-idee.be.

Connaissez-vous les services quotidiens offerts par le Réseau IDée à ses membres ?

Nous vous présentions, lors du précédent numéro, la nouvelle mouture d'Infor'IDée. Comme vous le savez, Infor'IDée fait partie des services offerts par le Réseau IDée à ses membres. C'est en effet sur ce support que vous puisez des infos utiles, et même parfois précieuses, pour votre vie associative au quotidien ! C'est pourquoi nous vous proposons de continuer sur la lancée en poursuivant l'explication des autres services auxquels vous pouvez faire appel en tant qu'association ou membre à titre personnel du Réseau IDée.¹

Besoin d'un outil pédagogique, d'un conseil... ?

Géré par les soins de Dominique WILLEMSSENS (9) et Sandrine HALLET (6), le centre de documentation s'est spécialisé dans les approches pédagogiques de l'ensemble des thématiques liées à l'environnement. Sur rendez-vous, vous pourrez y dénicher plus de 1 500 outils pédagogiques et d'information classés par thèmes : lettres pédagogiques, k7 vidéo, CD-Roms, dossiers pédagogiques, albums jeunesse, livres et brochures, sans oublier la centaine de revues et bulletins spécialisés « environnement » et/ou « enseignement » auxquelles nous sommes abonnés et l'ensemble des n° de notre magazine **SYMBIOSES**. Le centre de doc est accessible (sur rendez-vous), en composant le 02 286 95 72 ou 73. Aux mêmes numéros, Dominique et Sandrine pourront également vous renseigner sur une référence, une nouveauté, vous donner leurs conseils et avis sur un outil... Tous les jours sauf le mercredi !

Besoin de diffuser une offre d'emploi ?

Une offre en ligne sur le site www.reseau-idee.be, c'est s'assurer de recevoir des candidatures pour votre nouveau poste à pourvoir ! (Il est même presque conseillé d'agrandir sa boîte aux lettres pour l'occasion !) Dès réception de celle-ci (au plus tard jour +2), la rubrique « emploi » est actualisée. Si les délais le permettent et/ou si vous le demandez explicitement, cette offre circulera également via l'Infor'ErE.

Merci de continuer à envoyer vos offres d'emploi à marie.bogaerts@reseau-idee.be.

Éviter les soucis juridiques ? C'est possible !

Systématiquement à chaque page 4 de chaque Infor'IDée, vous retrouverez cette assistance. Grâce à ces articles dont l'objectif est de vous fournir un résumé (compréhensible) des dernières actualités légales relatives à la gestion quotidienne d'une asbl, vous avez déjà ainsi pu découvrir les « Petites astuces de financement », « la réforme des ACS », « l'Éducation Permanente », « La Commission paritaire 329 », « La nouvelle loi sur les asbl »...

Aujourd'hui, Damien REVERS⁴ vous propose d'en savoir plus sur la responsabilité des administrateurs. Mais ce n'est pas tout ! Outre la lecture de la rubrique « le Coin du Juriste », si vous vous retrouvez face à des questions plus pointues, plus spécifiques à votre asbl, du lundi au jeudi, vous pouvez contacter Damien REVERS au 02 286 95 75 ou via damien.revers@reseau-idee.be. Les modalités plus précises relatives à l'utilisation de ce service se retrouvent en page 4 de ce numéro.

Accompagnement de projet

Vous désirez concrétiser vos idées... C'est pourquoi :

- « côté pédagogique » : Dominique est là pour échanger des idées et vous aider tout au long du projet ; au 02 286 95 72.
- « côté institutionnel » : si vous souhaitez identifier de futurs collaborateurs, ou simplement, savoir si votre initiative a déjà vu le jour quelque part, ou encore, recevoir une aide pour vous y retrouver parmi les subsides, appelez Joëlle van den Berg (1) au 02 286 95 74, tous les jours sauf le mercredi.

Pour une promotion efficace de vos activités

Infor'ErE et notre site Internet

Vous avez tous acquis le « réflexe Infor'ErE » ; sa promotion auprès de vous n'est plus à faire ! Peut-être vous dire que plus de 500 personnes la reçoivent à ce jour, et que le nombre réel de lecteurs peut facilement être doublé, si on considère que chacune de ces personnes « forward » le présent agenda à une personne de son entourage. Une fois l'annonce diffusée via ce canal, vos informations sont mises en ligne sur le site du Réseau IDée. Infor'ErE paraît environ tous les 10 jours. Pour envoyer vos infos : marie.bogaerts@reseau-idee.be ou infor.ere@reseau-idee.be⁵.

Pour une diffusion à caractère urgent (immédiat) : Infor'Action !

Infor'Action permet de diffuser des offres et des demandes en ErE à caractère urgent aux abonnés d'Infor'ErE. Par exemple, vous recherchez une personne qui pourrait remplacer un intervenant qui vient de tomber

malade..., des fonds pour aider un pays venant de subir une catastrophe naturelle... À utiliser pour tous les cas où une diffusion rapide pourrait enlever une épine du pied... du vôtre ou celui des autres ! (Infor'Action ne promeut pas d'activité)

« Je te tiens, tu me tiens... par la barbichette... »

Vous êtes membre du Réseau IDée... Entrer dans ce réseau d'échanges, c'est bien sûr valoriser sa place d'acteur, au sein d'autres acteurs. C'est bénéficier de services. C'est aussi apporter sa pierre à l'édifice... Ainsi le Réseau IDée offre à ses membres, qui lui offrent en retour, qui offrent ensemble... Rien ne se perd, tout se crée, et tout se transfère !

Qui fait quoi ?



Parce que pouvoir mettre un visage sur un nom est toujours plus sympa, voici les « têtes » de l'équipe.

- 1 Joëlle VAN DEN BERG : Secrétaire générale.
- 2 Nathalie PINSON : journaliste **SYMBIOSES** et Billy-Globe.
- 3 Christophe DUBOIS : chef de projet **SYMBIOSES** et Billy-Globe.
- 4 Damien REVERS : juriste.
- 5 Marie BOGAERTS : animatrice de réseau, (Infor'ErE, Rencontres, GT, Infor'IDée...).
- 6 Sandrine HALLET : co-gestionnaire du Centre de Doc et des Banques de Données dans le cadre d'un projet Interreg.
- 7 Christophe ROUSSEAU : responsable des domaines administratifs et informatiques.
- 8 Dimitri DAMASCENO : informaticien conception du nouveau site IDée et gestion des BD.
- 9 Dominique WILLEMSSENS : animatrice pédagogique en ErE, personne relais vers les enseignants.
- 10 Cesar CARROCERA : webmaster du site Billy-Globe et Réseau IDée.

¹ L'abonnement au magazine **SYMBIOSES** est compris dans la cotisation annuelle.